L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 19 OCTOBRE 1892.

PETITES ANNONCES

A LOUER.

A VENDRE.—Au Stock Landing, un lot de vaches de choix, Jersey, Durham et Devon, quelques unes fraîches laitières, d'autres sur le point de vêler. Quiconque désirerait quelque chose d'autre peut être pourvu par B. F. Bowail, Stock Landing. 19oct—

DEMANDES.

ON demande des costurières pour pantalons et paletots. Sternberg & Stern, 45 Decatur. 19 oct—7f

ON demande.—Une cuisinière de première ordre, pour une petite famille. Elle devra aider au ménage. S'adresser chez Mme De Uzac, 114 rue Dauphine. 19 oct—2f

ON demande—Au No 74 rue d'Orléans, cuisinière et domestique de maison bien recommandées. Bons gages. 16 oct—12f

ON demande—Un garçon de théâtre pour l'Opéra français. 13 oct—

CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Peydras. 28 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Henry Vorhaben vs Gottfried Betz.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 22,706.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, le procédé sera le vendredi à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28ème jour d'octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux comptoirs, une pendule, une glacière, un calorifère à poêl foncé (chauffant color) un bureau avec miroir, deux vitrines, une charrette de boulanger à deux roues, un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée plus haut conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. SELKIN,
18 oct—18 23 28 Constable.

TROISIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—Nouvelle Orléans, 19 octobre 1892—No 5 737—H Stafford vs Philip Hahn—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé dans la susdite affaire par l'Hon. Wm R. Seymour juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant, JEUDI, 27 octobre 1892 à midi à mon entrepôt, coin des rues Chestnut et Alix, Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite.

Un lot de meubles de ménage saisi sur un locataire sarraguard à mon bureau.

Conditions—Comptant.

L. C. MURPHY, Constable.
Sne Cour de Cité de la Nlle Orléans.
18 oct—18 23 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Arthur Gauthier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,656—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Blanche Gauthier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 oct—19 22 28 Greffier.

McMillan et Fils et Thomas J. McMillan, individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,799—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le dernier compte final présenté par Thomas J. McMillan, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 oct—19 22 28 Greffier.

Succession de Célestin Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,001—Division E—Attendu que Palmyre Mericq, veuve de Célestin Cresot, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Célestin Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
11 oct—11 15 20

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,584.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McCloskey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 oct—15 18 22 Greffier.

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mlle Cecilia St. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

A. V. FLOTTE,
13 oct—13 18 22 Greffier.

Succession de Mme E. B. Mcamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,974—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edgar B Kemp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
15 oct—15 18 22 Greffier.

Succession de Jean Baptiste Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,942—Division E—Attendu que Jean B. Laporte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Baptiste Laporte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier.

Succession de Mme Wilhelmina Holtz, veuve de Theo Laremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,920—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Staats, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle du District pour la paroisse d'Orléans—No 36,536—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McCloskey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 oct—15 18 22 Greffier.

Succession de Jean Baptiste Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,942—Division E—Attendu que Jean B. Laporte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Baptiste Laporte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier.

Succession de Célestin Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,001—Division E—Attendu que Palmyre Mericq, veuve de Célestin Cresot, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Célestin Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier.

Succession de Mme Wilhelmina Holtz, veuve de Theo Laremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,920—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Staats, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE,
24 oct—14 19 23 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle du District pour la paroisse d'Orléans—No 36,536—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McCloskey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 oct—15 18 22 Greffier.

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mlle Cecilia St. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

A. V. FLOTTE,
13 oct—13 18 22 Greffier.

Succession de Mme E. B. Mcamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,974—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edgar B Kemp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
15 oct—15 18 22 Greffier.

Succession de Jean Baptiste Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,942—Division E—Attendu que Jean B. Laporte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Baptiste Laporte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1892.

Signé GEO. H. THÉARD,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
11 oct—3f oct 26

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans—Dit vil on E—No 34,746—J. C. Pothier vs ses créanciers—En vertu de l'ordre à moi adressé comme Commissaire spécial nommé par la Cour susdite et comme pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 7 octobre 1892, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant, MERCREDI 9 novembre 1892 à 11 heures A. M. pour payer les termes et conditions pour la vente ci-après mentionnée, à mon entrepôt, coin des rues Chestnut et Alix, Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite.

Deux chevaux, deux mules, deux charrettes, un harnais, un cheval, une charrette, un harnais, un cheval, une charrette, un harnais, un cheval, une charrette